

REVISION DU POS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE SUMENE		
Maître d'ouvrage Commune de Sumène Mairie de Sumène 26, place du Plan 30440 Sumène Tél : 04 67 81 30 05 Fax : 04 67 81 33 79	Assistant	
	 Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.67.53.73.45. E-mail : urba.pro@groupe.lamo.fr	 Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.48.14.00.13 E-mail : naturae@groupe.lamo.fr
Personnes invitées : Le conseil municipal Le personnel municipal Les personnes publiques associées Les représentants de l'assemblée participative des habitants (APH)	Membres présents Monsieur MORALI, Maire Madame CASTANIER, Maire adjoint Monsieur LEPROVOST, Maire adjoint Madame BOISSON, Conseillère municipale Monsieur TEISSERENC, Conseiller municipal Monsieur TOUREILLE, Conseiller municipal Monsieur WOJTASZAK, Parc national des Cévennes Monsieur DUMAS, Conseil Départemental 30 Monsieur CLAUDEL, DDTM, Le Vigan SATC Madame BOUYE, INAO Monsieur SAULO, Service urbanisme Monsieur ESPAZE, Service des eaux Madame TEISSERENC, APH Madame FAVREL, APH Madame ROCHER, APH Monsieur RIBERHDOUE, APH VIDIANI, habitante de Sumène Madame TRAMUT, écologue, Agence Naturae Monsieur COLIN NOGARET, urbaniste, Agence Urba.pro	
	Membre excusé Monsieur FABRE, Chambre d'agriculture Monsieur BERENGUIER, DREAL	
REUNION N°1 - du 31 mars 2015 Objet : Réunion de présentation des volets environnement et urbanisme du diagnostic territorial aux élus et personnels techniques Rédacteur : Urba.pro / Naturae		

Compte-rendu de la séance :

La réunion de ce jour, a pour objet la présentation du diagnostic territorial aux personnes publiques associées. Des membres de l'assemblée participative citoyenne étaient également présents à cette réunion.

Les thématiques abordées lors de cette séance sont :

- L'état initial de l'environnement :
 - o Les caractéristiques environnementales ;
 - o la biodiversité ;
 - o Les risques ;
 - o Les nuisances ;
 - o L'énergie.
- Le diagnostic territorial :
 - o Le patrimoine architectural et paysager ;
 - o L'analyse urbaine et spatiale (tissu urbain, espaces publics, infrastructures de transports et déplacements) ;
 - o L'analyse socio-économique (démographie, habitat, économie);
 - o Le diagnostic agricole.
- Le bilan du P.O.S.:
 - o Le rappel du document et de son zonage;
 - o Le développement de la tache urbaine entre 2006 et 2015;
 - o Les capacités d'accueil et de densification.

Les membres présents sont intervenus en cours de présentation et en fin de présentation. Le présent compte-rendu reprend les éléments-clés de ces échanges.

Etat initial de l'environnement

- La biodiversité :

Le *BE Naturae* présente les éléments de l'inventaire des zones humides présentes sur le territoire communal.

Le diagnostic révèle des enjeux forts en matière de biodiversité. Les thèmes de vigilance et d'importance sont :

- L'eau : ressource et écosystème
- L'ornithologie (les rapaces notamment) et la chiroptérologie (chauve-souris) pour la protection des gîtes et des zones de nidification-reproduction,
- Le maintien d'une mosaïque naturelle et agricole : lutte contre la fermeture des paysages, soutien à l'agriculture pour une remise en culture (culture de l'oignons et autres cultures sur du petit parcellaire en terrasse – culture de la châtaigne, autres ?) et/ou pour le développement de l'élevage

Les débats ont révélés les besoins de concertation avec le monde agricole et paysan (institutionnels et acteurs économiques et syndicaux), les élus et les représentants du site Natura 2000 en ce qui concerne la prise en compte de ces enjeux et surtout les actions hors PLU à mettre en œuvre.

La perméabilité de la tache urbaine a également fait l'objet de remarques. L'étude de la trame verte et bleue urbaine sera intégrée au diagnostic.

- Les risques

Le BE *Naturae* présente l'état du porté à connaissance de l'Etat concernant les risques naturels. Sur le risque inondation, du fait du principe de précaution, les données fournies par l'Etat doivent être prises en compte et notamment : l'A.Z.I., l'étude SIEE ainsi que la carte de l'Etat réalisée à partir d'une modélisation dite EXZECO prenant en compte le risque débordement et le risque ruissellement.

Le BE signale également que la modélisation fournie présente une résolution très insuffisante (maille de 25 mètres sous forme de pixel). En absence d'étude plus précise réalisée par la collectivité sur un cahier des charges validé par les services de l'Etat, cette modélisation doit servir de base aux limites des zones inondables en appliquant une doctrine réglementaire établie par les services de la DDTM 30.

Par ailleurs, la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est obligatoire.

Monsieur SAULO rappelle également que la commune n'a toujours pas reçu les éléments relatifs au P.P.R.i. La DDTM se renseignera pour faire parvenir ces documents.

Concernant le risque minier, un entretien avec la DREAL est à prévoir pour éclairer la situation sur le site du Cabanis.

Diagnostic territorial

- Le patrimoine architectural

Le BE *Urba.pro* présente les éléments remarquables du petit patrimoine relevés sur la commune et précise qu'il est possible de les protéger à travers le PLU.

Concernant le patrimoine inscrit notamment le domaine du TARTERON et du périmètre de protection dans lequel l'avis des ABF est demandé. Il a été mentionné la possibilité de demander au STAP et à l'ABF, la révision du périmètre à la parcelle afin de ne pas figer la dynamique de rénovation présente dans le centre ancien de Sumène

- Le tissu urbain

Urba.pro présente les éléments relatifs au tissu urbain de la commune selon une analyse typomorphologique.

M. SAULO fait remarquer que concernant la qualité des espaces publics dans le tissu pavillonnaire sous forme de lotissement, les espaces publics n'ont pas encore été rétrocédés à la communes pour 2 des 3 lotissements.

L'intérêt d'une charte architecturale a été à nouveau rappelé. Face à la diversité des ambiances dans les différents hameaux de la commune, la réalisation d'une charte architecturale dont les principes seront retranscrits dans le règlement du PLU serait un atout majeur pour préserver l'identité urbaine de la commune.

- L'analyse socio-économique :

Le BE *Urba.pro* présente les éléments relatifs à l'agriculture révélant la déprise agricole (baisse du nombre d'agriculteurs et baisse des SAU inquiétante). Cette analyse socio-économique de l'agriculture rejoint les besoins ressentis en matière d'environnement et de biodiversité.

Le diagnostic agricole sera complété par l'intégration de la cartographie réalisée par la coopérative de l'oignon doux de Cévennes. Cette étude permet de désigner l'ensembles des parcelles cultivées ou non pouvant prétendre à l'AOC.

Monsieur DUMAS rappelle également qu'en termes de réglementation des zones agricoles, notamment sur les hangars agricoles, les transcriptions réglementaires peuvent être très poussées. Il cite à cette fin le cas de la commune d'Aigues-Vives. Un rapprochement avec les élus de cette commune peut être envisagé pour échanger sur cette problématique.

Concernant le tourisme, un parallèle entre capacité d'hébergement et le développement touristique de la commune sera intégré au diagnostic.

- Les réseaux

La présentation des réseaux sur la base du schéma directeur de l'assainissement de 2009 sera actualisée avec le concours des services municipaux. Il s'agira d'intégrer le programme de travaux réalisés sur le réseau depuis le SDA afin de proposer un état actualisé du réseau.

Les données du SPANC seront également actualisées afin de juger de l'état d'avancement de la mise aux normes des installations individuelles.

Le BE *Urba.pro* souhaite rappeler l'importance de clarifier, avec l'aval des services de l'Etat, la situation de la STEP. Le projet de P.L.U. ne pourra être arrêté sans l'inscription du parti d'aménagement retenu dans le P.A.D.D. A cette fin une réunion est prévue avec les services de l'Etat et l'agence de l'eau en septembre.

Le bilan du P.O.S.

Le BE *Urba.Pro* présente les éléments relatifs au bilan du P.O.S et de la consommation d'espace sur la période 2006-2015. Puis, il présente les capacités d'accueil des différentes parties du zonage aux vues des densités et du règlement actuel tant en terme d'espaces libres que du potentiel de densification.

Une analyse des équipements par hameaux complétera l'analyse des disponibilités foncières pour servir de base de réflexion afin de déterminer quels secteurs de la commune seront à même d'accueillir l'urbanisation future de la commune.

Prochaines étapes :

- Correction du diagnostic suite à la réunion de présentation du diagnostic aux PPA
- Transmission du diagnostic actualisé à faire suivre aux PPA
- Proposition d'une trame d'ateliers de concertation citoyenne.